



PRÉFET DE L'OISE

Beauvais, le 04 JAN. 2018

Direction départementale
des territoires

Service
de l'aménagement, de
l'urbanisme et de l'énergie

Madame le Maire,

Par courrier en date du 11 septembre 2018, vous avez reçu l'avis défavorable des services de l'État concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de votre commune aux motifs :

- du manque d'éléments permettant d'apprécier la compatibilité du PLU avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT),
- du manque de justification de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers,
- d'une demande de révision à la baisse des zones urbaines à vocation industrielle (UI),
- d'une demande de révision à la hausse des densités appliquées sur les secteurs urbanisables,
- de la complétude des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Vous avez organisé une réunion avec mes services le 3 décembre 2018 afin de répondre aux remarques formulées par l'État sur votre document d'urbanisme.

Au vu des éléments que vous avez portés à la connaissance de mes services sur les différentes remarques émises et à la lecture du compte rendu établi, je note que la plupart des remarques émises par mes services ont bien été prises en compte. Cependant, l'une d'entre elles demeure, à savoir, la compatibilité de votre projet communal avec le SCoT, qui n'est toujours pas démontrée.

Afin de renforcer la sécurité juridique de votre PLU, je vous invite à joindre au dossier d'enquête publique tous les éléments permettant de vérifier la compatibilité de votre PLU avec le SCoT de la Plaine d'Estrées, comprenant notamment, un bilan intermédiaire chiffré des surfaces vouées au développement économique réalisé par le porteur de SCoT.

Vous pouvez poursuivre la procédure et soumettre votre projet à l'enquête publique en vue de son approbation. Le dossier de PLU devra être accompagné des avis émis par les personnes publiques associées ainsi que du dossier complémentaire expliquant les modalités de prise en compte de ces différents avis.

Mes services restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

La directrice départementale adjointe
des Territoires

Emmanuelle CLOMES

Madame Sophie MERCIER
Maire de Rémy
126 rue de l'Église
60190 REMY

Copies : Sous-Préfecture de Compiègne; Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées